



Les Motifs d'absences Justifiées et injustifiées

Les Absences Justifiées		
TYPES D'ABSENCE	Document à fournir	Complément d'informations
Convocation : par tribunal, police, gendarmerie, pour examens, examen du permis de conduire, examen du code, par l'administration fiscale.	Copie de la convocation	
Médical : 1. maladie 2. congé maternité/pater 3. visite médicale d'embauche	1. Arrêt de travail 2. Copie de l'arrêt maternité ou congé paternité 3. Copie convocation	2. Arrêt paternité (cerfa n°11135*02)
Transport : 1. incident technique des transports publics 2. grève des TP 3. grève opération de blocage	1. justificatif du transporteur 2. justificatif du transporteur ou article de presse 3. article de presse	
Famille : 1. Mariage ou signature d'un PACS 2. Mariage d'un enfant 3. Naissance ou adoption 4. Décès d'un enfant, 5. Décès du conjoint, ascendant, fratrie, beaux-parents 6. Survenance d'un handicap chez l'enfant	1. Certificat mariage/ PACS 2. Certificat de mariage 3. Certificat de naissance ou d'adoption 4. Certificat de décès 5. Certificat de décès 6. Certificat médical	1. Quatre jours max 2. Un jour max 3. Trois jours max 4. Cinq jours max 5. Trois jours max
Intempérie	Article de presse	Apprenti peut être mis à disposition de l'entreprise si le lieu de résidence est plus proche de l'entreprise que du CFA.
Pompier volontaire	Justificatif d'intervention	L'apprenti est pompier volontaire dans la ville du CFA
Préparation aux épreuves d'examen apprentissage	Justificatif du CFA	Max 5 jours ouvrables dans le mois qui précède les épreuves.

Les Absences Injustifiées	
TYPES D'ABSENCE	Complément d'informations
1. Visa tardif du contrat d'apprentissage 2. Passage EDF ou autre 3. Stage récupération de points 4. Cours de code ou conduite 5. Convocation expertise suite sinistre 6. Rendez-vous chez un spécialiste 7. Hospitalisation membre de la famille 8. Accident de transport (sauf si AT) 9. Panne de véhicule, dégradation ou vol 10. Formation en entreprise 11. Visite d'intégration en entreprise 12. Surcroît de travail en entreprise 13. Congés payés pris sur le temps de la formation 14. Rapport de stage à terminer 15. Sinistre logement 16. Exclusion de l'apprenti 17. Grève de l'apprenti 18. Convocation entraînement sportif 19. Mot d'excuses des parents	10. « L'employeur s'engage à faire suivre à l'apprenti la formation dispensée par le CFA » (art L6223- 4 Code du travail)

- **Conséquences sur les parties**

- 1. Pour l'apprenti :

- ◆ En cas d'absences injustifiées en formation ou en entreprise, l'employeur peut, s'il le juge nécessaire, procéder à des **retenues sur salaire** il peut également **dénoncer le contrat** pour manquement répété des obligations d'assiduité de l'apprenti.
 - ◆ Le CFA se réserve le droit de prendre des **sanctions disciplinaires et de convoquer un conseil de discipline** en cas d'absences répétées en formation.

- 2. Pour l'employeur :

- ◆ L'employeur qui retient un apprenti en entreprise alors qu'il est censé être au CFA prend le risque d'être **sanctionné par la Direction du Travail**.